

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 PP 70 Maintenance et exploitation des installations de chauffage, de production et de distribution d'eau chaude sanitaire, de traitement de l'air et de climatisation de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 septembre 2020, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation les modalités d'attribution des marchés publics relatifs à la maintenance et à l'exploitation des installations de chauffage, de production et de distribution d'eau chaude sanitaire, de traitement de l'air et de climatisation de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe de l'opération, ainsi que les pièces administratives [règlement de la consultation (RC) et ses annexes, cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes et actes d'engagement (ATTRI) et ses annexes] dont les textes sont joints à la présente délibération, relatives à l'appel d'offres ouvert concernant la maintenance et l'exploitation des installations de chauffage, de production et de distribution d'eau chaude sanitaire, de traitement de l'air et de climatisation de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).

Article 2 : Le Préfet de police est autorisé à signer les marchés susvisés avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au budget spécial de la Préfecture de police, exercice 2020 et suivants à la section fonctionnement et investissement :

- Chapitre 901, articles 901-1311 et 901-1312, comptes nature 21538 et 2158 ;
- Chapitre 921, article 921-1312, comptes nature 60628, 60632 et 6156.

Mme la Maire de Paris,



Anne HIDALGO